

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)
Séance du 30 novembre 2022

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 15 | 15 | 12 |

Date de la convocation
23 NOV. 2022

Date d'affichage
23 NOV. 2022

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le 30 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Michel GARROS, Mme Estelle GOURIER, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Michèle MAYRAN

Absents excusés : M Vanneck GASPARIINI, Mme Martine GOUZENNE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE

Secrétaire de séance : M Helder DA CRUZ

OBJET : valorisation échange parcelles entre l'indivision Castéra et la commune d'Ordan-Larroque

Madame Le Maire rappelle que le 5 juillet 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur l'échange de parcelles entre l'indivision Castera et la commune d'Ordan Larroque :

- Parcelles cédées par la Commune à l'indivision CASTERA : G n°1788, 1790, 1795
- Parcelle cédée par l'indivision CASTERA à la Commune : G n°1792

La parcelle G n°1789, ex G1706p1 ne fait pas partie de l'échange, comme indiqué par erreur dans la délibération du 5 juillet.

Il convient de compléter cette délibération avec la valorisation d'un montant de 250 € et l'absence de soulte.

Le montant des frais d'acte s'élève à 700 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **Souscrit à l'unanimité** à la valorisation de cet échange
- **Autorise Madame le Maire, ou en son absence son représentant légal**, pour signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces qui se rapporteront à cette affaire, nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Acte rendu exécutoire
publication Pour extrait certifié conforme.

du _____

Le Maire



Marie-Line EVERLET

SARL DE GEOMETRES EXPERTS ASSOCIES
TOULOUSE - AUCH - CONDOM - FLEURANCE - VIC-FEZENSAC

Département du Gers - Commune de Ordan-Larroque
Section G - Lieudit "A Las Bouloques"

**PLAN DE DIVISION et de BORNAGE d'un échange entre
l'Indivision CASTERA et la commune de Ordan-Larroque**

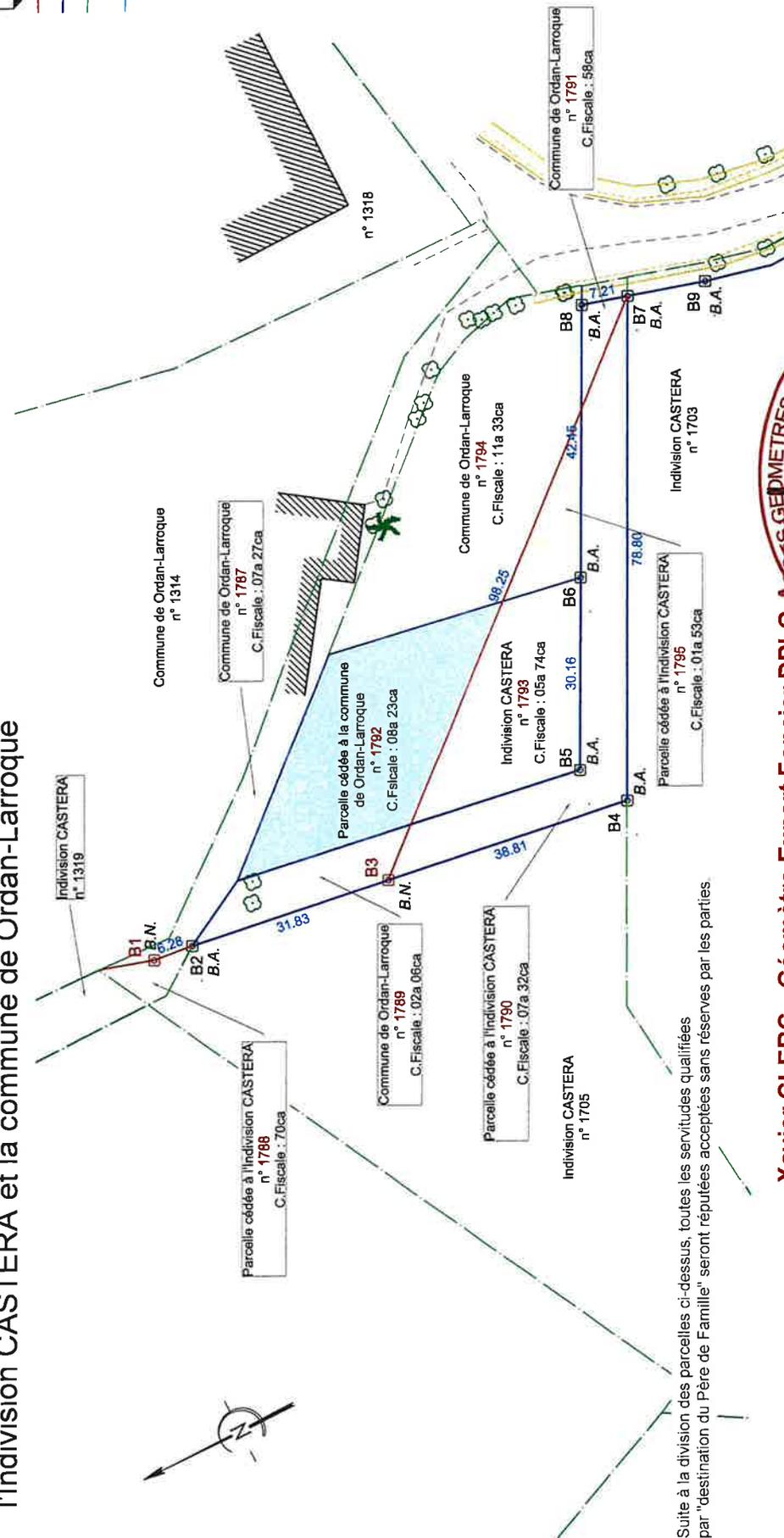
Définition des termes de limite :
- B1 et B3 : Bornes nouvelles OGE de type FENO blanches
- B2 et B4 à B9 : Bornes anciennes OGE de type FENO blanches
Tous les points ont été définis le jeudi 23 juin 2022 en présence de :
- M. Jacques CASTERA (représentant l'indivision CASTERA)
- M. Jean-Paul BERGES (Commune de Ordan-Larroque)

| Coordonnées des Sommets | | Designations | |
|-------------------------|------------|--------------|----------------|
| n° | X | Y | |
| B.1 | 1495283.81 | 3169823.20 | Borne Nouvelle |
| B.2 | 1495283.12 | 3169816.96 | Borne Ancienne |
| B.3 | 1495278.43 | 3168785.48 | Borne Nouvelle |
| B.4 | 1495272.71 | 3168747.09 | Borne Ancienne |
| B.5 | 1495260.32 | 3168751.41 | Borne Ancienne |
| B.6 | 1495307.16 | 3169737.66 | Borne Nouvelle |
| B.7 | 1495342.96 | 3168711.38 | Borne Ancienne |
| B.8 | 1495344.95 | 3168718.31 | Borne Ancienne |
| B.9 | 1495339.49 | 3168699.71 | Borne Ancienne |

Système de coordonnées RGF93 - CC44
Classe de précision du rattachement : 2

LEGENDE

- Limite divisoire
- Limite certaine existante
- Parcelle cadastrale mentionnée à titre indicatif
- Cotes de rattachement



Suite à la division des parcelles ci-dessus, toutes les servitudes qualifiées par "destination du Père de Famille" seront réputées acceptées sans réserves par les parties.



Xavier CLERC - Géomètre Expert Foncier DPLG Ass. 32000 AUCH
Agence : 1bis rue Marguerite Duras - 32000 AUCH
Tél: 05.62.61.80.33 - Fax: 05.62.61.81.35 - E-mail: x.clerc@xmge.com
Siège Social : 51 rue Montablon - 32500 FLEURANCE
Tél: 05.62.06.22.31 - Fax: 05.62.06.27.06
Site Internet : <http://www.xmge.com>



Géomètres-Experts
BUREAU D'ETUDES

Imprimé par Xavier Clerc le 01/08/2022

Dossier A22140

Echelle : 1/ 1000

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le
ID : 032-213203011-20221130-20223013-BOULOQUES-DE

Parcelle cédée par l'indivision CASTERA à la commune d'Ordan-Larroque n° 1786
Contenance Fiscale : 01a 53ca

Parcelle cédée par l'indivision CASTERA à la commune d'Ordan-Larroque n° 1789
Contenance Fiscale : 07a 32ca

Parcelle cédée par l'indivision CASTERA à la commune d'Ordan-Larroque n° 1790
Contenance Fiscale : 05a 74ca

Parcelle cédée par l'indivision CASTERA à la commune d'Ordan-Larroque n° 1792
Contenance Fiscale : 08a 23ca

Parcelles cédées par la commune d'Ordan-Larroque à l'indivision CASTERA n° 1314, 1318, 1319
Contenance Fiscale totale : 09a 33ca